

Colmar, le 30 août 2021

Monsieur le Président  
Collectivité européenne D'Alsace  
1 place du Quartier Blanc  
67000 STRASBOURG

Objet : RELANCE - demande de prise en charge des coûts du télétravail

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 8 février dernier, le syndicat FOceA vous a sollicité afin que la Collectivité accepte de prendre en charge les frais découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, comme la réglementation le spécifiait. A cet effet, nous vous avons proposé de retenir, en l'absence d'un barème propre à la fonction publique, le barème indicatif de l'URSSAF qui autorise les employeurs à verser une allocation de télétravail pouvant aller jusqu'à 50 euros par mois et par salarié, exonérés de cotisations sociales. Ce courrier est hélas resté sans réponse.

Dans le prolongement de l'accord national du 13/07/21 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, le décret 2021-1123 du 26 août 2021 et son arrêté d'application du même jour sont venus instituer un barème d'indemnisation forfaitaire de ces frais pour les agents relevant des fonctions publiques de l'Etat et hospitalière, avec une prise d'effet automatique, au 01/09/21.

Une indemnité de 2,50 euros par jour de télétravail effectif est versée, dans la limite forfaitaire de 220 euros annuels, selon un rythme trimestriel.

S'agissant de la fonction publique territoriale et en particulier de la Collectivité européenne d'Alsace, la mise en œuvre de cette indemnisation est conditionnée, en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales, à la prise d'une délibération.

Au regard de ces éléments, nous réitérons notre demande de prise en charge des frais découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail et vous proposons de bien vouloir mettre en œuvre les dispositions du décret sus-cité pour les agents télétravailleurs de la Collectivité européenne d'Alsace avec effet au 01/09/2021.

Vous sachant convaincu de l'engagement des agents de la CeA à maintenir, malgré la crise sanitaire, un haut niveau de service à destination des Alsaciens, nous espérons vivement que cette demande ne restera pas, cette fois, sans réponse favorable de votre part.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de notre très haute considération.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT